

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 08 Histoire 1.1			
Code	PEGH1B08SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Fabienne PEERS (fabienne.peers@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (thierry.cuvelier@helha.be) HELHa Loverval Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'U.E., l'étudiant explicite les différentes conceptions de l'histoire et de son enseignement au

- cours du temps. (4.3)
- II. Au terme de l'UE, l'étudiant explicite les finalités, les compétences, les concepts, les moments-clés et les visions panoramiques prescrits par le référentiel du cours d'histoire de l'enseignement secondaire. (2.2)
- III. Au terme de l'U.E., l'étudiant remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité. (5.2 / 5.3)
- IV. Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mettre en œuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'U.E. (5.2 / 5.1)
- V. Au terme de l'U.E., l'étudiant maîtrise le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité. (1.1)
- VI. Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mobiliser des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse relative au cours. (5.2)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGH1B08SHA Histoire 1 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH1B08SHA Histoire 1 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire 1			
Code	13_PEGH1B08SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'histoire vise la maîtrise des connaissances-cadres indispensables à la pratique de l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement secondaire inférieur.

Le cours aborde plus particulièrement les héritages de la civilisation occidentale de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. Il forme également aux démarches de l'enquête et de l'analyse historique et initie les étudiants à la didactique générale du cours d'histoire de l'enseignement secondaire. Il trouvera donc naturellement écho dans les AFP.

Ce cours contribue de la sorte au développement des compétences et capacités suivantes :

- la **maîtrise de la langue** (orale et écrite), notamment par l'emploi judicieux d'un **vocabulaire scientifique** approprié (**C.1.1**),
- le respect d'un **cadre déontologique** par la mise en oeuvre des textes légaux et documents de référence : décrets, programmes... (**C.2.2**)
- l'entretien d'un **rapport critique et autonome avec le savoir** scientifique (**C.4.3**)
- le développement d'une **expertise dans les savoirs** enseignés **et la méthodologie** de leur enseignement (**C.5.1 - C.5.2 - C.5.3**)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Au terme de l'U.E., l'étudiant explicite les différentes conceptions de l'histoire et de son enseignement au cours du temps. (**4.3.**)
- Au terme de l'UE, l'étudiant explicite les finalités, les compétences, les concepts, les moments-clés et les visions panoramiques prescrits par le référentiel du cours d'histoire de l'enseignement secondaire. (**2.2.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant remet dans son contexte historique des documents en lien avec les contenus disciplinaires développés durant l'unité. (**5.2. / 5.3.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mettre en oeuvre des savoir-faire et des méthodes propres à la discipline historique développés dans le cadre de l'U.E. (**5.1. / 5.2.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant maîtrise le vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité. (**1.1.**)
- Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable de mobiliser des éléments de savoirs disciplinaires afin de répondre à une question de synthèse relative au cours. (**5.2.**)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Définition de l'Histoire comme science humaine : apports et limites
2. Enseigner l'Histoire à l'Ecole
3. L'Enfant, le Temps et l'Histoire
4. Le monde celtique : histoire et héritages

Démarches d'apprentissage

Exposés théoriques, recherches et analyses documentaires, lectures imposées.

Présence active aux séances de cours (y compris *extra muros*, s'il y échet) et travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections annotées et/ou collectives des travaux et exercices réalisés.

Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants.

Ouvrages de référence

1. **FALAIZE Benoît, *Enseigner l'Histoire à l'Ecole. Donner le goût et interroger le passé pour faire sens aujourd'hui*, Paris, Ed. Retz, 2015;**
2. **GUYONVARCH Christian-J. et LE ROUX Françoise, *La civilisation celtique*, Payot, 2001 (Petite Bibliothèque Payot - Histoire, 254);**
3. ***Construire l'Histoire, 3e : Les racines de l'Occident (jusqu'au X^e siècle)*, éd. Didier Hatier, 2015;**

Une orientation bibliographique plus fournie sera communiquée au cours.

Supports

1. Notes de cours et documents divers distribués au cours et/ou mis à disposition sur la plateforme Moodle.
2. PowerPoints mis à disposition sur la plateforme Moodle.
3. Ressources diverses sur la plateforme Moodle.
4. Lectures imposées.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera constituée d'une évaluation continue et d'un examen écrit.

L'évaluation continue a pour objectif d'aider l'étudiant à vérifier l'avancement de l'appropriation des concepts et contenus du cours ainsi qu'à développer son rapport autonome et critique au savoir.

Lors de l'examen, il sera demandé à l'étudiant de faire la preuve de son appropriation des concepts et contenus abordés lors des séances de cours et des lectures imposées (restitution, compréhension, synthèse, critique).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'étudiant en échec à l'évaluation du Q1 peut représenter l'examen écrit lors de la session de Juin. Dans ce cas, l'évaluation continuée (production journalière) sera prise en considération. L'évaluation de Q3 portera uniquement sur l'examen écrit.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).